

**RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DU PARLEMENT EUROPÉEN
À L'INTENTION DU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ
Janez LENARČIČ
Commissaire désigné chargé de la gestion des crises**

1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelles sont vos motivations? Quelle sera votre contribution à la présentation du programme stratégique de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille?

Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

J'ai eu le privilège de travailler pendant plus d'un quart de siècle à la promotion des valeurs européennes, de la stabilité, de la paix et de la démocratie. Pendant la majeure partie de cette période, j'ai collaboré très étroitement avec les institutions de l'Union. Ces trois dernières années, j'ai occupé le poste de représentant permanent de la République de Slovénie auprès de l'Union européenne. J'ai auparavant exercé la fonction de secrétaire d'État aux affaires européennes dans quatre gouvernements différents. Dans ce rôle, j'ai également dirigé le service gouvernemental pour les affaires européennes et, pendant la présidence slovène en 2008, j'ai coordonné les travaux de tous les services ministériels. Grâce à cette expérience, j'ai eu le privilège de représenter le Conseil au Parlement européen et je garde de bons souvenirs de mes échanges avec les honorables parlementaires lors des débats thématiques et de l'heure des questions. Dans ce cadre, j'ai représenté un intérêt général et non un intérêt national particulier et j'ai acquis une compréhension de la valeur d'une relation transparente et respectueuse entre les deux institutions.

Je dispose également d'une expérience approfondie en matière de droits de l'homme et de défense de la démocratie et des valeurs démocratiques. J'ai été le représentant de la Slovénie auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et j'ai présidé son Conseil permanent en 2005, contribuant à combler les différences entre l'Est et l'Ouest sur de nombreuses questions. Par la suite, j'ai accompli deux mandats complets en tant que directeur de son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, supervisant

le travail de plus de 150 femmes et hommes qui s'attachaient à soutenir les efforts des gouvernements et de la société civile pour promouvoir la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme, la tolérance et la non-discrimination, de Vancouver à Vladivostok. En cette qualité, j'ai régulièrement collaboré avec le Parlement européen, en particulier dans le domaine de la promotion des élections démocratiques dans le monde entier.

Dernier point, et non des moindres, j'ai eu le privilège de participer aux travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe en 2002 et en 2003, collaborant avec nombre de femmes et d'hommes brillants pour donner une orientation à l'avenir de l'Union. Je suis prêt à apporter aux travaux de la présente Commission l'expérience que j'ai acquise en participant aux travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe en 2002 et 2003. Je me réjouis dès lors à l'idée de mettre cette expérience à profit pour contribuer aux discussions concernant la prochaine conférence sur l'avenir de l'Europe.

Je pense que mes qualifications et mon expérience professionnelle me permettront de contribuer à l'intérêt général européen et de concrétiser les priorités de l'Union avec la présidente et le collègue dans son ensemble.

Quelles sont vos motivations?

Le fait que, dans notre monde moderne, connecté et à la pointe de la technologie, près de 130 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire est une aberration. Partout dans le monde, y compris ici en Europe, la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes sont déjà menacés du fait de catastrophes naturelles, et cette situation ne fera que s'aggraver du fait de la crise climatique. L'éventail des défis auxquels nous sommes confrontés exige plus que jamais des approches intégrées qui mettent en commun les ressources et l'expertise d'un grand nombre de cercles de décision et d'acteurs différents. Je me réjouis de la possibilité de participer aux efforts visant à développer la réaction de l'Union à ces défis, en étroite collaboration avec d'autres commissaires. Lorsque je jetterai un regard rétrospectif dans cinq ans, j'aimerais pouvoir constater que nous aurons fait la différence, que nous aurons laissé derrière nous des sociétés, des communautés et des personnes qui souffrent moins et sont plus résilientes, un environnement naturel plus sain et plus résilient et des Européens qui croient à l'avenir.

Quelle sera votre contribution à la présentation du programme stratégique de la Commission?

L'aide humanitaire est au cœur de la réaction de l'Europe aux crises et aux catastrophes. Elle aide les victimes, stabilise les sociétés d'accueil, montre le rôle de chef de file de l'Europe dans ce domaine et construit des coalitions sur la base des valeurs européennes. Je collaborerai avec le haut représentant/vice-président et d'autres commissaires pour élaborer une approche intégrée, garantissant que les politiques en matière d'aide humanitaire, de développement et de sécurité, ainsi que d'autres comme celles qui concernent le climat et l'environnement, fonctionnent toutes bien ensemble. Cela est nécessaire pour établir une meilleure corrélation entre l'aide d'urgence et les solutions à plus long terme à des crises plus nombreuses, plus longues et plus graves, ainsi que pour faire en sorte que nous soyons efficaces et efficients en matière de fourniture de l'aide. Nous devons veiller à ce que l'aide soit adaptée aux besoins de bénéficiaires spécifiques, notamment les femmes et les enfants, qui sont particulièrement vulnérables dans les situations de crise.

Je superviserai l'action coordonnée dans le domaine de la réaction aux crises et de leur gestion. Plus particulièrement, je montrerai la voie à suivre en vue du renforcement du rôle du Centre de coordination de la réaction d'urgence en tant que pôle opérationnel unique gérant la réaction rapide et efficace de l'Union à un large éventail de crises sur son territoire et dans le monde entier. Je me pencherai sur la manière dont le Centre peut être encore mieux préparé à réagir rapidement et efficacement à des menaces nouvelles et émergentes, y compris aux situations d'urgence à fort impact mais à faible probabilité, en s'appuyant sur les capacités spécialisées.

J'examinerai également la manière dont l'Europe peut mieux prévenir les situations d'urgence et s'y préparer. J'ai l'intention de travailler en étroite collaboration avec mes collègues responsables de l'environnement, des océans, du climat et de tous les portefeuilles impliquant des investissements en Europe et à l'étranger, afin d'inverser la crise environnementale et climatique et de renforcer la résilience de notre environnement et de nos sociétés. J'aiderai les États membres à élaborer des stratégies nationales et locales de prévention des risques de catastrophes, si elles ne sont pas déjà en place, ainsi qu'à améliorer l'accès aux systèmes d'alerte précoce.

Je collaborerai avec les États membres pour faire en sorte que nous disposions du nombre et du type d'équipements adéquats afin d'exploiter pleinement le potentiel du mécanisme de protection civile de l'Union qui vient d'être renforcé.

J'ai donc l'intention de contribuer à l'ensemble des priorités exposées par la présidente élue et je pense pouvoir apporter une contribution particulière à une Europe plus forte sur la scène internationale et au Green Deal européen.

Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille?

Conformément aux dispositions du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, je suis déterminé à chercher à éliminer les inégalités et à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les activités relevant de ma responsabilité. Je suivrai l'exemple de la présidente élue Ursula von der Leyen, qui a placé l'égalité des genres parmi ses priorités et s'est engagée à former un collège respectant pleinement la parité hommes-femmes, et j'ai l'intention d'appliquer le même principe lorsque je constituerai mon cabinet.

Dans le cadre de mon travail, je souscrirai pleinement à l'initiative «No women no panel» lancée en mars 2018. Je m'appuierai sur les efforts que l'Union européenne a déjà déployés pour répondre aux besoins des filles et des femmes, tant dans le domaine humanitaire que dans celui de l'aide d'urgence, et les renforcerai davantage encore.

Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

Je prends l'engagement de respecter pleinement, dès que je serai nommé, les devoirs d'indépendance, de transparence, d'impartialité et de disponibilité prévus à l'article 17, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne et à l'article 245 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Si ma désignation est confirmée, je respecterai scrupuleusement, en particulier, l'obligation d'agir dans l'intérêt européen et de n'accepter aucune instruction d'un gouvernement ou d'une quelconque autre entité. Je respecterai avec diligence le code de conduite des membres de la Commission européenne et ses dispositions sur les conflits d'intérêts. Ma déclaration d'intérêts est complète et accessible au public; je l'actualiserai rapidement si des modifications devaient y être apportées.

2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen

Comment évalueriez-vous votre rôle en tant que membre du collège des commissaires?

J'ai avant tout l'intention d'agir en tant que membre engagé du collège. Je suis fermement convaincu que la Commission doit agir en tant qu'organe collégial au sein duquel tous les membres peuvent contribuer et contribueront à l'obtention de résultats de manière concertée et où la discussion et le débat mènent à des décisions efficaces et transparentes dans l'intérêt des citoyens européens.

En tant que membre de la Commission chargé de la gestion des crises, j'envisage mon rôle à la fois comme chef de file des travaux de la Commission en matière d'aide humanitaire et de protection civile et comme coordonnateur de la gestion des crises au sens plus large, en collaborant bien entendu étroitement avec la présidente, le haut représentant/vice-président et d'autres membres de la Commission.

Certaines crises se produiront, qui nous obligeront à mobiliser différents instruments, tant internes qu'externes, pour réagir rapidement et efficacement. L'épidémie d'Ebola, les crises en Syrie ou au Sahel ne sont que quelques exemples illustrant l'importance d'une réaction rapide et efficace. Pour remédier efficacement à ces événements, nous devons déployer rapidement l'aide humanitaire pour sauver des vies. Parallèlement, nous devons concevoir et gérer efficacement l'aide au développement pour contribuer à relever les défis à moyen et à long terme. Dernier point, et non des moindres, nous devons également travailler de concert avec nos partenaires internationaux pour nous attaquer aux causes profondes des crises. En tant que coordonnateur de la réaction d'urgence de l'Union, je conçois mon rôle comme celui de la coordination et de la supervision d'une réaction européenne rapide et efficace à une crise immédiate, en utilisant tous les instruments disponibles, et comme celui consistant à œuvrer à la réunion de toutes les politiques et actions pertinentes pour faire face à leurs conséquences à moyen et à long terme et pour les prévenir en premier lieu. À cette fin, j'ai l'intention de travailler en étroite collaboration avec d'autres commissaires lors de la réaction à une crise et je travaillerai de concert avec l'ensemble du collège pour parvenir à une approche concertée de la manière d'assurer une préparation efficace aux catastrophes en général, y compris dans le cadre de nos efforts individuels et collectifs visant à garantir la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

Il est particulièrement important, à mon sens, de travailler en étroite collaboration avec les collègues chargés de la prévention du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, ainsi que de l'environnement et des océans.

Je collaborerai étroitement avec le haut représentant/vice-président et les autres membres de la Commission chargés des relations extérieures pour assurer la complémentarité de nos actions et veiller à ce que nous travaillions de manière concertée, avec efficacité et efficience,

et en donnant l'image d'une Union forte sur la scène mondiale. Je compte également sur leur soutien à ma volonté ferme de défendre les objectifs et principes spécifiques de l'aide humanitaire, notamment sa neutralité, son impartialité et son indépendance par rapport aux objectifs politiques, économiques, militaires ou autres. Mon objectif sera également de faire jouer, chaque fois que cela sera nécessaire et possible, le poids diplomatique de l'Union pour défendre le respect du droit humanitaire international, plus particulièrement la sécurité des travailleurs humanitaires et un accès humanitaire sans entrave.

À quel égard vous considéreriez-vous responsable et comptable devant le Parlement de vos actions et de celles de vos services?

Le dialogue avec le Parlement européen est très important pour moi. J'envisage mon travail comme un dialogue continu avec vous et, si ma désignation est confirmée, je serai à votre disposition pour rendre compte régulièrement de mes activités et de celles de mes services. J'ai l'intention de m'appuyer sur les principes directeurs d'ouverture, de confiance mutuelle, d'efficacité et d'échange régulier d'informations. Je chercherai à avoir des réunions régulières de dialogue avec les commissions du Parlement, conformément aux orientations politiques de la présidente élue Ursula von der Leyen. Je me rendrai disponible pour participer à toutes les autres réunions de commissions et discussions en trilogue pertinentes. Je ferai en sorte que les commissions concernées soient associées à toute évolution notable relevant de ma responsabilité.

Quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Je suis partisan d'une plus grande transparence des travaux législatifs de l'Union et résolu à mettre pleinement en œuvre les dispositions de l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission et de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer».

Je m'engage également à fonder les relations avec les services sous ma responsabilité sur les principes de loyauté, de confiance, de transparence, d'échange réciproque d'informations et d'assistance mutuelle. En particulier, je veillerai à assurer un flux régulier d'informations avec les présidents des commissions parlementaires pertinentes, à communiquer directement avec les membres des commissions et à me rendre disponible pour des réunions bilatérales. Je veillerai également à ce que le Parlement européen soit régulièrement informé, notamment avant les grandes manifestations et lors des étapes essentielles de négociations internationales menées dans des domaines relevant de ma responsabilité.

La présidente élue Ursula von der Leyen a exprimé son soutien en faveur d'un droit d'initiative du Parlement européen. Elle est attachée à ce que la Commission donne suite aux résolutions adoptées par le Parlement à la majorité de ses membres en présentant un acte législatif, dans le strict respect des principes de proportionnalité et de subsidiarité et des principes de l'accord «Mieux légiférer». Je souscris pleinement à cet objectif. Dans le cadre de l'engagement du prochain collègue à renforcer le partenariat avec le Parlement européen, je travaillerai main dans la main avec le Parlement à tous les stades des débats sur les résolutions au titre de l'article 225 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Je suis déterminé à coopérer étroitement avec les commissions parlementaires

concernées et à participer activement sur place à la préparation de résolutions au titre de l'article 225 du TFUE. Je suis fermement convaincu que cela permettra d'améliorer le dialogue, d'entretenir la confiance et de créer le sentiment que nous œuvrons ensemble à la réalisation d'un objectif commun.

Je suis pleinement conscient que la fourniture d'informations et de documents constitue un aspect essentiel du renforcement du partenariat entre le Parlement européen et la Commission. Je m'engage par conséquent à mettre intégralement en œuvre les dispositions pertinentes de l'accord-cadre entre les deux institutions et de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer». Le traité de Lisbonne définit l'égalité entre le Parlement et le Conseil en tant que colégislateurs et je veillerai à ce que ce point soit respecté en ce qui concerne la manière dont les informations sont partagées dans les domaines relevant de ma responsabilité, à savoir en même temps que le Conseil et sur un pied d'égalité avec celui-ci, chaque fois que les compétences de ces institutions sont égales.

Questions de la commission du développement

1. Aide humanitaire et gestion des crises

Les besoins humanitaires ont connu une forte augmentation dans le contexte international, dans une large mesure à cause des conflits, mais aussi de l'incidence des catastrophes naturelles et, car «les crises deviennent plus graves, plus complexes et plus longues». Parallèlement, l'évolution de l'action extérieure de l'Union a plaidé en faveur d'une complémentarité et d'une cohérence accrues des politiques extérieures. Votre lettre de mission vous invite à collaborer avec d'autres membres de la Commission en vue d'élaborer une stratégie intégrée, en veillant à la synergie des politiques menées dans les domaines humanitaire, du développement et de la sécurité pour une meilleure corrélation entre l'aide d'urgence et les réponses à plus long terme.

Quels sont, selon vous, les principaux défis à relever en matière d'aide humanitaire dans les cinq prochaines années et comment, en tant que commissaire, répondrez-vous à ces problèmes et vous assurerez-vous que l'aide humanitaire de l'Union reste un domaine d'action distinct, guidée par les besoins et les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, et non par des objectifs de politique étrangère?

Trois grands enjeux se détachent lorsque je regarde le paysage dans lequel l'aide humanitaire et la gestion des crises fonctionneront au cours des cinq prochaines années.

Premièrement, les catastrophes d'origine humaine sont plus longues, plus complexes et touchent plus directement l'Union. Les crises de longue durée sont devenues la norme, les crises humanitaires durent à présent neuf ans en moyenne. De nombreux conflits ont des répercussions dramatiques à l'échelle régionale, avec des effets d'entraînement sur l'accès à l'aide humanitaire, la protection des populations touchées et la sécurité des travailleurs humanitaires, en violation flagrante du droit humanitaire international. Des crises humanitaires se produisent également plus fréquemment dans le voisinage de l'Union, par exemple en Ukraine ou en Libye, ce qui a une incidence directe sur l'Union, comme les déplacements forcés et la migration irrégulière depuis la Syrie, l'Afghanistan ou l'Iraq. En conséquence, le nombre de personnes qui ont besoin d'aide humanitaire ne cesse de croître.

Le financement nécessaire pour couvrir ces besoins est estimé à près de 20 milliards d'euros par an. L'Union figurant parmi les principaux donateurs d'aide humanitaire et intervenants d'urgence, les enjeux consisteront à faire plus pour plus de personnes et à utiliser les ressources disponibles de manière plus efficiente.

Deuxièmement, les catastrophes naturelles augmentent en intensité et en ampleur en raison du changement climatique. L'ouragan Dorian, les sécheresses dans la Corne de l'Afrique ou les inondations en Iran sont quelques exemples de catastrophes de ce type. Le coût humain des catastrophes naturelles de la dernière décennie est évalué à 67 000 décès par an, auxquels s'ajoutent près de 70 millions de personnes blessées, sans abri ou ayant besoin d'une aide d'urgence. L'Europe n'est pas épargnée. Depuis 2010, les catastrophes naturelles ont provoqué chaque année plus de 13 milliards d'euros de dommages en moyenne pour la seule Europe. Le fait que les pays d'Europe du Nord aient connu des conditions de sécheresse persistante conduisant à de violents incendies de forêt pendant deux années consécutives nous rappelle brutalement que le changement climatique transforme les schémas de risque à un rythme accéléré. Cela renforce le plaidoyer en faveur du Green Deal européen, qui contribuerait à atténuer le changement climatique sur le territoire de l'Union et dans le reste du monde, mais aussi à faire en sorte que les sociétés soient plus résilientes et mieux à même de s'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique.

Troisièmement, le nombre de personnes forcées de fuir leur foyer est le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale. Plus de 70 millions de personnes sont aujourd'hui en situation de déplacement forcé. Trente et une personnes sont nouvellement déplacées à chaque minute. Si les conflits restent la principale source de déplacement, le changement climatique contraint de plus en plus les personnes à fuir leur foyer en raison de la diminution des ressources naturelles, de la limitation des possibilités de subsistance et de l'aggravation de l'insécurité alimentaire.

Si aucune mesure n'est prise, d'ici à 2050, il y aura plus de 140 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Amérique latine. Alors que 85 % des personnes déplacées sont hébergées dans des pays en développement, certains des réfugiés et des migrants tentent de rejoindre l'Union pour échapper aux persécutions et aux conditions difficiles dans les pays d'asile ou aller à la recherche de perspectives économiques et d'une vie meilleure.

Dans ce contexte, dans mon travail de commissaire chargé de la gestion des crises, responsable entre autres de l'aide humanitaire, je poursuivrai trois objectifs clés:

Premièrement, comme l'aide humanitaire ne peut et ne doit pas se substituer à une solution politique à un conflit, je travaillerai en étroite collaboration avec mes homologues chargés de la politique étrangère, du développement, du voisinage et de la sécurité pour faire en sorte que tous les aspects d'une crise soient abordés de manière cohérente et concertée. Comme l'indique la lettre de mission de la présidente élue, je favoriserai une approche intégrée, assurant la synergie des politiques menées dans les domaines humanitaire, du développement, de la sécurité et d'autres domaines pour une meilleure corrélation entre l'aide d'urgence et les réponses à plus long terme, tout en défendant les principes de l'aide humanitaire.

Dans le même temps, j'accélérerai de manière proactive – et en étroite coopération avec le haut représentant/vice-président et les commissaires chargés des relations extérieures – nos travaux sur l'établissement d'un lien effectif et efficient sur le terrain entre l'aide humanitaire, le développement et la sécurité, en associant tous les acteurs concernés. Dans ce contexte, j'accorderai une attention particulière à la nécessité d'une adaptation au changement climatique, au renforcement de la résilience et de la préparation des communautés vulnérables et à l'augmentation de nos capacités d'alerte rapide.

Deuxièmement, je militerai avec fermeté pour que l'aide humanitaire de l'Union soit fournie dans le respect du droit humanitaire international et des principes humanitaires. L'expérience de la Commission montre clairement que le respect du droit humanitaire international et des principes humanitaires est une nécessité d'ordre opérationnel qui aide à fournir un accès à l'aide, à protéger les plus vulnérables et à garantir la sécurité des travailleurs humanitaires. Cet élément n'est pas négociable: nous le devons aux travailleurs humanitaires qui risquent leur vie au quotidien pour venir en aide aux personnes qui en ont besoin. Dans le même ordre d'idées, je ferai entendre ma voix en cas de violations graves du droit humanitaire international. Je soutiendrai les organisations qui œuvrent pour l'application du droit humanitaire international parmi les belligérants sur le terrain et contribuent à diffuser ses principes tant au sein des forces armées nationales que des groupes armés non étatiques. Je travaillerai également de concert avec mes collègues du collège afin d'intégrer dans toute la mesure du possible le droit humanitaire international dans nos instruments de financement extérieur au-delà de l'aide humanitaire, comme le renforcement des capacités en matière de sécurité et de développement réalisé dans le cadre de notre politique de développement, ou la facilité européenne pour la paix proposée. Je faciliterai également les travaux sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques afin que nous puissions nous améliorer, sur la base de ce qui fonctionne le mieux dans le domaine. Je militerai pour la protection ainsi que la sécurité et la sûreté des travailleurs humanitaires en les défendant en permanence à l'échelon mondial, au sein des enceintes multilatérales et dans le cadre des contacts bilatéraux.

Troisièmement, je ferai mon possible pour que nos efforts en matière d'aide d'urgence et d'aide humanitaire soient encore renforcés. Cet élément est indispensable pour que l'Europe continue de jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne l'aide aux personnes qui en ont besoin. Je souhaite travailler en étroite collaboration avec le Parlement européen à ce sujet, non seulement en raison de ses compétences relatives aux questions budgétaires de l'Union, mais aussi parce que les citoyens européens – que vous représentez – ont le droit de voir les effets tangibles de l'aide humanitaire sur le terrain, ce que près de 90 % des citoyens de l'Union soutiennent avec vigueur. Nous le devons à nos citoyens, ainsi qu'aux personnes que nous soutenons dans le cadre des crises humanitaires, de façon à apporter la preuve que chaque euro provenant du budget de l'Union à cette fin est dépensé de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible.

2. Protection des civils / droit humanitaire international

Il est clairement souligné dans votre lettre de mission que l'Europe doit être un fervent défenseur à l'échelle internationale du droit humanitaire international. Il va de soi que l'accès aux populations vulnérables et la sécurité des travailleurs humanitaires sont tous

deux conditions essentielles à l'acheminement effectif de l'aide humanitaire. Violer le droit humanitaire international et cibler délibérément des civils et des biens civils sont des caractéristiques marquantes des conflits et crises d'aujourd'hui, un constat de plus en plus fréquent.

Dans ce contexte de crises complexes, quelles mesures concrètes envisagez-vous de prendre, en tant que commissaire, pour garantir que les États et les acteurs non étatiques armés respectent le droit humanitaire international et veiller à la protection des civils, notamment des groupes vulnérables tels que les filles et les femmes, et continuer à insister sur l'importance d'un accès sûr des travailleurs humanitaires aux populations touchées par la crise?

La promotion du respect du droit humanitaire international, la protection des groupes vulnérables, notamment les filles et les femmes, et la garantie de l'accès humanitaire sont plus cruciales que jamais dans le contexte des conflits que nous connaissons aujourd'hui. Il s'agit là d'un domaine dans lequel je travaillerai en étroite collaboration avec le haut représentant/vice-président.

Plus particulièrement, en tant que commissaire chargé de la gestion des crises, j'ai l'intention d'axer mon action sur les points suivants:

Premièrement, je m'exprimerai de manière cohérente et énergique à chaque violation du droit humanitaire international. Tout en défendant celui-ci, je nouerai un dialogue avec toutes les parties susceptibles d'avoir une influence directe sur le conflit. Je militerai également pour la protection, la sécurité et la sûreté des travailleurs humanitaires et des professionnels de la santé en les défendant en permanence à l'échelon mondial par la promotion du droit humanitaire international aux Nations unies et au sein d'autres enceintes internationales, ainsi que dans le cadre des dialogues bilatéraux avec les principaux pays tiers et les États membres.

Deuxièmement, grâce à notre financement consacré à l'aide humanitaire, je continuerai à soutenir les organisations qui sont en mesure de travailler directement avec des acteurs armés sur le terrain pour renforcer la sensibilisation au droit humanitaire international et promouvoir l'adhésion à ce droit, ainsi qu'à soutenir leurs efforts de prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre, que ces acteurs soient des forces armées nationales ou des groupes armés non étatiques.

Troisièmement, je travaillerai en étroite collaboration avec le haut représentant/vice-président pour encourager et soutenir l'intégration cohérente du droit humanitaire international et d'une formation sur l'égalité des genres dans les travaux de toutes les missions et opérations pertinentes relevant de la politique de sécurité et de défense commune. De même, j'agirai en faveur du droit humanitaire international et de la prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre grâce au soutien plus large que l'Union apporte aux secteurs de la sécurité de plusieurs pays touchés par des conflits ou exposés aux conflits, notamment par l'intermédiaire de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, de la facilité de soutien à la paix en Afrique et de la future facilité européenne pour la paix.

Je tiens à faire de la promotion du droit humanitaire international, y compris la mise en évidence de violations graves lorsqu'elles se produisent, une question régulière et centrale des contacts avec les États membres et les pays tiers. J'ai l'intention de rendre compte régulièrement de ces échanges au Parlement européen.

3. Mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du grand compromis («Grand Bargain») et du sommet humanitaire mondial

En 2016, dans le cadre du tout premier sommet humanitaire mondial, l'Union et ses États membres ont pris d'importants engagements visant à œuvrer pour une réduction des besoins et une refonte du système d'aide humanitaire. En outre, la Commission européenne, conjointement avec certains des pays donateurs les plus importants, des organisations d'aide et des organisations non gouvernementales, a également été signataire d'un «grand compromis» («Grand Bargain») présentant 51 engagements distincts en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacit  de l'aide humanitaire internationale.

En tant que commissaire, comment garantirez-vous que l'Union et ses États membres respectent les engagements pris lors du sommet humanitaire mondial et comment veillerez-vous   ce que la Commission tienne ses engagements dans le cadre du «grand compromis» (parmi lesquels le soutien   une planification et   un financement de l'aide humanitaire pluriannuels, la simplification du financement   des fins humanitaires ou le soutien des personnes responsables aux niveaux local et national)?

En tant que commissaire charg  de la gestion des crises, je veillerai   ce que le sommet humanitaire mondial et les engagements pris dans le cadre du «grand compromis» continuent d' tre mis en  uvre, en me concentrant en particulier sur les domaines cl s suivants:

Premi rement, je m'appuierai sur les progr s d j   accomplis en vue d'un renforcement de l'efficacit  et de l'efficacit  de l'aide. Cela passe par la garantie d'une application syst matique d'approches innovantes dans la fourniture de l'aide humanitaire, notamment par de nouvelles augmentations des transferts en esp ces, une am lioration des strat gies de logistique et une plus grande utilisation des solutions num riques. Cela signifie  galement une mise en  uvre plus compl te du lien entre aide humanitaire et d veloppement, ainsi qu'un d ploiement des outils disponibles pour les  valuations et analyses effectives et coordonn es des besoins, l'Union ayant jou  un r le majeur dans leur  laboration dans le cadre du «grand compromis».

Deuxi mement, je montrerai l'exemple d'une aide humanitaire efficace en progressant vers un soutien pluriannuel plus strat gique en faveur des organisations d'aide humanitaire.   cet  gard, je favoriserai la mise en place de partenariats pilotes suppl mentaires avec un certain nombre de partenaires humanitaires afin de mettre en  uvre les principaux engagements pris dans le cadre du «grand compromis», tout en garantissant un niveau  lev  de contr le et d'assurance quant   l'utilisation des fonds de l'Union. En outre, je veillerai   ce que le prochain r examen p riodique majeur de l'accord-cadre de partenariat entre la Commission et les ONG humanitaires partenaires soit davantage ax  sur les performances op rationnelles, ce qui aurait une incidence positive sur l'efficacit  et l'efficacit , conform ment aux engagements pris dans le cadre du «grand compromis».

Troisi mement, je contribuerai au soutien des intervenants locaux et nationaux, par exemple en pr conisant des strat gies nationales et locales de r duction des risques de catastrophes, ainsi que des syst mes d'action pr coce locaux, en agissant en faveur de l'int gration des organisations locales dans les m canismes de coordination des pays et en soutenant les acteurs locaux en tant qu'organisations charg es de la mise en  uvre pour les partenaires humanitaires de l'Union.

Enfin, chaque fois que cela sera possible, je renforcerai le recours à la programmation fondée sur la connaissance des risques et au financement fondé sur les prévisions afin de donner la priorité à une préparation et à une action précoce fondées sur des données probantes. À cet égard, je m'appuierai sur les progrès importants accomplis en vue de l'inclusion des activités de préparation aux catastrophes dans les projets humanitaires financés par l'Union.

Afin de maximiser le financement parvenant directement aux personnes qui en ont besoin, je défendrai l'adoption de positions communes avec les États membres de l'Union et d'autres donateurs sur des questions majeures en matière de stratégie et d'efficacité, comme la réduction des coûts administratifs et d'appui, la rationalisation des mandats et le renforcement des synergies entre les organisations d'aide.

4. Changement climatique et réduction des risques de catastrophe

Le changement climatique est l'un des grands défis mondiaux à relever par l'humanité au XXI^e siècle, car l'augmentation des risques, des vulnérabilités et des coûts de réponse risque de saturer les capacités actuelles du système humanitaire. Face à cette situation, il est primordial d'adapter et de renforcer les efforts locaux de réduction des risques de catastrophe afin de mieux intégrer les risques, y compris ceux liés au climat, dans les actions humanitaires, de redressement et de développement.

En tant que membre de la Commission, quelles mesures envisagez-vous d'adopter pour rapprocher l'aide humanitaire de l'Union des instruments et des acteurs dans le domaine du développement, afin de renforcer la résilience locale, notamment en ce qui concerne le changement climatique, et de soutenir les mécanismes communautaires qui intègrent la réduction des risques de catastrophe et la préparation aux situations d'urgence, afin de promouvoir des politiques fondées sur la connaissance des risques et d'assurer une utilisation efficace de l'aide de l'Union?

Il ne fait aucun doute que le changement climatique a entraîné une augmentation de l'intensité et de la complexité des catastrophes naturelles. Les preuves scientifiques confirment que, même si le réchauffement de la planète peut être limité à 1,5-2 degrés, des effets significatifs se feront sentir dans le monde entier.

Les risques naturels sont souvent prévisibles et récurrents. En s'appuyant sur ses politiques dans les domaines du développement, du changement climatique et de l'environnement, l'Union devrait veiller à ce que ces risques ne se transforment pas en catastrophes en mettant davantage l'accent sur la prévention, la préparation et l'adaptation au changement climatique. Les investissements dans ces domaines ne permettent pas seulement de sauver des vies, ils sont aussi rentables du point de vue économique: un euro dépensé pour la prévention permet d'économiser trois à sept euros qui devraient aller à des opérations de réaction.

Dans le même temps, nous devrions nous attendre à davantage de phénomènes météorologiques extrêmes (comme les cyclones tropicaux, les inondations et les sécheresses), ainsi qu'à une augmentation des maladies vectorielles telles que la malaria ou la dengue, ce qui, à son tour, est susceptible d'aggraver les défis humanitaires auxquels sont confrontés un certain nombre de pays et de régions du monde: le Sahel, la Corne de l'Afrique et l'Afghanistan, pour n'en citer que quelques-uns. Plus particulièrement, des difficultés sont susceptibles d'être dues à une plus grande insécurité alimentaire, à la rareté de l'eau et à l'évolution des régimes de précipitations, ainsi qu'à des catastrophes qui se succèdent rapidement et/ou touchent des zones qui n'étaient pas exposées précédemment à de tels

événements (par exemple, les cyclones Idai et Kenneth au Mozambique). Le système humanitaire ne peut pas répondre à lui seul aux besoins découlant de ces défis. Il est évident que l'aide humanitaire ne saurait remplacer des solutions politiques et de développement à long terme dont les populations en situation de crise ont cruellement besoin. Par conséquent, un renforcement de la résilience passe par une utilisation plus complémentaire de tous les instruments existants, conformément à l'approche intégrée préconisée dans le programme de développement durable à l'horizon 2030.

Sur son territoire, l'Union européenne a déjà acquis une expérience précieuse pour ce qui est de la combinaison de ses politiques de prévention des catastrophes et de gestion des risques. Les politiques dans les domaines du climat, de l'environnement, de la cohésion et du développement régional, de l'agriculture et du développement rural, de la recherche et de l'innovation doivent fonctionner de concert pour faire en sorte que la prévention et la préparation s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie plus large visant à s'adapter au changement climatique et à l'atténuer. Je m'engage à collaborer étroitement avec mes collègues commissaires chargés de ces politiques afin de définir des approches intégrées et de coordonner les instruments disponibles pour les soutenir. Il s'agira notamment de soutenir des solutions fondées sur la nature présentant un bon rapport coût/efficacité, visant à réduire les risques de catastrophes et à renforcer la résilience, par exemple en ce qui concerne la protection contre les inondations et la protection des côtes, la gestion de l'eau et la sécurité alimentaire dans le cadre du Green Deal européen. J'œuvrerai également à la mise en place d'un réseau de connaissances en matière de gestion des situations d'urgence afin d'améliorer les activités de l'Union au cours de toutes les phases du cycle de gestion des catastrophes (prévention, préparation et réaction), de partager les connaissances, de stimuler la recherche et l'innovation et de constituer une culture commune de la prévention et de la préparation. Enfin, grâce à des politiques fondées sur des données probantes, nous pouvons faire encore plus pour accroître les investissements durables et apporter un soutien concret aux partenaires afin d'aboutir à un niveau optimal de prévention et de préparation.

Dans le contexte humanitaire, il est essentiel de renforcer la résilience des communautés vulnérables et leur préparation face aux chocs et aux tensions. Afin d'atteindre les objectifs mentionnés par le Parlement européen, l'Union devra appliquer systématiquement l'approche du lien entre aide humanitaire et développement lancée en 2017 et renforcée en 2018. Je défendrai des actions qui restent spécifiques au contexte, reposent sur des analyses éclairées des risques, des causes sous-jacentes et des facteurs de résilience et sont évaluées conjointement par les acteurs de l'aide humanitaire et du développement.

De concert avec la commissaire chargée des partenariats internationaux, je chercherai également à maximiser les complémentarités et les synergies des instruments existants en matière d'aide humanitaire et de développement, afin qu'ils puissent mieux contribuer à mettre fin aux crises en renforçant la résilience locale, en soutenant les mécanismes communautaires et en favorisant le développement. Dans ce contexte, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour intégrer la résilience dans toute notre action et je renforcerai la coopération entre l'Union et ses partenaires multilatéraux et bilatéraux dans ce domaine. Il va sans dire qu'une division claire du travail garantit le respect du mandat et des sensibilités tant de l'aide humanitaire que de la coopération au développement.

5. Consensus européen sur l'aide humanitaire

À l'occasion du 10^e anniversaire du consensus européen sur l'aide humanitaire de 2007, adopté par la Commission, le Parlement et le Conseil, son importance a été confirmée par votre prédécesseur.

Pourriez-vous confirmer à nouveau la validité de ce consensus en tant que document d'orientation pour l'aide humanitaire de l'Union, définir les mesures concrètes que vous envisagez de prendre pour assurer sa mise en œuvre effective par l'Union et ses États membres, et comment vous envisagez le rôle du Parlement en ce qui concerne le suivi de cette mise en œuvre?

Je confirme que le consensus européen sur l'aide humanitaire demeure le cadre d'orientation de l'aide humanitaire de l'Union. Au cours des dix dernières années, il a consolidé les engagements pris par les institutions et les États membres de l'Union d'apporter une réponse européenne fondée sur des principes aux crises humanitaires. Il a servi de document de référence et a depuis trouvé son expression dans des actes juridiques et politiques adoptés en la matière au niveau de l'Union. La mise en œuvre du consensus a permis d'améliorer la qualité de l'aide humanitaire de l'Union, de renforcer la coordination entre l'Union et ses États membres et d'accentuer la cohérence entre les efforts en matière d'aide humanitaire et de développement. Je veillerai donc à ce que la validité du consensus européen sur l'aide humanitaire soit confirmée à nouveau au niveau politique et dans le contexte des défis humanitaires d'aujourd'hui.

Au-delà de son approbation au niveau politique, il est important que toutes les parties au consensus restent déterminées à garantir sa traduction en actions concrètes sur le terrain, dans l'intérêt des personnes qui en ont besoin. Je défendrai la mise en œuvre du consensus au moyen d'actions concrètes garantissant: premièrement, que **l'Union obtienne de meilleurs résultats** en se concentrant sur un certain nombre de priorités d'action, telles que les déplacements forcés, le droit international humanitaire ou les effets du changement climatique; deuxièmement, que **l'Union soit unie dans l'action** grâce à des approches intégrées et fondées sur des liens, ainsi qu'à une plus grande coordination avec les États membres; troisièmement, que **l'Union obtienne davantage de résultats** grâce au budget de l'aide humanitaire de l'Union, à d'autres outils de l'Union (comme le volet relatif à la résilience de l'instrument de voisinage et de coopération au développement) et à une coordination plus étroite du financement et de la division du travail avec les États membres. Tous ces éléments devraient maximiser l'impact collectif de l'Union sur le terrain, dans l'intérêt des personnes qui en ont besoin.

Le Parlement européen a joué un rôle important en soulignant l'importance du consensus et en plaidant en faveur de sa mise en œuvre efficace. Je proposerai au Parlement européen de présenter des mises à jour annuelles sur la mise en œuvre du consensus au cours d'un dialogue structuré spécifique.